

CZ 916 CP

H3180



## PROCES-VERBAL DE CONTRÔLE DE CONFORMITE INITIAL D'UN VEHICULE

(Annexe 3 à l'arrêté du 18 novembre 2005 relatif au contrôle de conformité initial)

DATE DU CONTRÔLE :	26 septembre 2013
N° DE CONTRÔLE :	CC000140
CARROSSIER (nom et adresse) :	FOREZ-BENNES B.P. 121 42603 MONTBRISON
DATE D'ECHEANCE DE LA QUALIFICATION :	16 avril 2016 (voir attestation jointe)

### IDENTIFICATION DU VEHICULE (2) :

(D 1) Marque : RENAULT  
(D 2) Type Variante Version : KXF3C UPZ84M GATRE5K80Z0NAU0NN00  
(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type : VF634FPA000008777  
(F 2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) : 32000  
(F 3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) : 35500  
(G) Masse en service (G1 + 75) (kg) : 15735  
(G 1) Poids à vide national (PV) (kg) : 15660  
(J 1) Genre national (3) : CAM  
(J 3) Carrosserie (désignation nationale) (4) : BENNE  
(S 1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : 2

Voir certificat de conformité du véhicule de base pour les rubriques suivantes : (D 3), (F 1), (J), (K), (P 1), (P 2), (P 3), (P 6), (U 1), (U 2), (V 7), (V 9)

DIMENSIONS : Longueur : L = 8,808 m Largeur : l = 2,55 m Surface L x l = 22,46 m<sup>2</sup>

### ENGAGEMENT DU CARROSSIER :

je soussigné, carrossier, certifie :

- disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R.323-25 du code de la route ;
- avoir carrossé le véhicule identifié ci dessus ;
- que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :
  - le châssis est resté conforme au type décrit dans la notice du constructeur et n'a subi aucune transformation ;
  - le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R. 311-1 à R318-8, R. 321-10 et R. 413-13 du code de la route, pour la catégorie du véhicule concerné ;
  - le porte-à-faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières satisfait aux limites minimale et maximale fixées par le constructeur :
    - dans sa notice descriptive (1)
    - dans l'accord fourni par son service technique (1);

et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.

- les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur ;
- la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le constructeur ;
- le genre J1 n'est pas TCP ;
- le genre J1 n'est pas en double genre et la carrosserie J3 n'est pas en double carrosserie.

Fait à MONTBRISON  
Le 26 septembre 2013  
Signature et cachet du carrossier qualifié

**FOREZ BENNES**  
B.P. 121  
42603 MONTBRISON CEDEX  
Téléphone 04 77 96 69 69  
SIRET 402 561 484 00013

(1) rayer la ou les mentions inutiles

(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques inchangées, reprendre les données de la réception du véhicule incomplet.

(3) J 1 ne peut être différent de celui prévu sur la notice descriptive et ne doit pas être TCP.

(4) J 3 doit répondre à la nomenclature des carrosseries prévues par le code de la route